

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaïd, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaïd, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,

Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoint, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Thierry Dauchart pouvoir à Pierre Hachin, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Bertrand Jayat pouvoir à Bruno Grancoint

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Agnès Varachaïd

Objet : Budget Communautaire Principal et Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC »
exercice 2025 : admissions en non-valeur et créances éteintes.

Monsieur le Président rappelle que Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien, par courriel en date du 07 octobre 2025, nous a transmis la liste des créances éteintes et admissions en non-valeur (ANV) affectées à chacun des 3 budgets de l'EPCI.

Toutes les sommes portées ci-dessous sont les sommes au-delà desquelles il n'a pas été possible de travailler pour les services de la CC Ouest Limousin en commun avec les services du SGC

1/ Budget Communautaire Principal 2025

Objet	ANV ou créances éteintes	Nombre de pièces	Imputations	Montants
ALSH	ANV	6	6541	66,00 €
Divers	ANV	1	6541	13,90 €
Garderies	ANV	20	6541	159,87
Locations	ANV	1	6541	0,76 €
Multi-accueil	ANV	7	6541	41,78 €

2/ Budget Annexe « Ordures Ménagères » 2025

Objet	ANV ou créances éteintes	Nombre de pièces	Imputations	Montants
Poursuites sans effet	ANV		6541	1862,43 €
Personne disparue	ANV		6541	1345,12 €
Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite	ANV		6541	106,11 €
Insuffisance d'actif	Créances éteintes	25	6542	2802,49 €
Surendettement et décision effacement de dette	Créances éteintes	30	6542	1627,85 €

3/ Budget Annexe « SPANC » 2025

Objet	ANV ou créances éteintes	Nombre de pièces	Imputations	Montants
Poursuites sans effet	ANV	17	6541	418,50 €
Personne disparue	ANV	17	6541	741,00 €
Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite	ANV	15	6541	126,52 €
Combinaison infructueuse d'actes	ANV	3	6541	212,00 €
Insuffisance d'actif	Créances éteintes	1	6542	15,50 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1/ Budget Communautaire Principal 2025

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur, sur le Budget Communautaire Principal exercice 2025, la somme de 282,31 € correspondant au décompte présenté dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2025, chapitre 65, article 6541

2/ Budget Annexe « Ordure Ménagère » 2025

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur, sur le Budget Annexe « Ordure Ménagère » exercice 2025, la somme de 3289,91 € correspondant au décompte présenté dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe « Ordure Ménagère » exercice 2025, chapitre 65, article 6541
- **DECIDE D'ADMETTRE** en créances éteintes sur le Budget Annexe « Ordure Ménagère » exercice 2025, la somme de 4430,34 € correspondant au décompte présenté dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe « Ordure Ménagère » exercice 2025, chapitre 65, article 6542

3/ Budget Annexe « SPANC » 2025

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur, sur le Budget Annexe « SPANC » exercice 2025, la somme de 1327,52 € correspondant au décompte présenté dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe « SPANC » exercice 2025, chapitre 65, article 6541
- **DECIDE D'ADMETTRE** en créances éteintes sur le Budget Annexe « SPANC » exercice 2025, la somme de 15,50 € correspondant au décompte présenté dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe « SPANC » exercice 2025, chapitre 65, article 6542

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD

